# IDCC 1090 – Régulariser les prévoyances CONNECT 2024

# SOMMAIRE

1.	QUI EST CONCERNÉ ?	3
	1.1 Communication par mail du 05/02/2024	. 3
	1.2 Pour les DSN à échéance au 5 février	. 3
	1.3 Pour les DSN à échéance au 15 février	. 3
2.	. COMMENT CONTRÔLER LA DSN DE JANVIER ?	4
3.	. COMMENT RÉGULARISER SUR LE PROCHAIN BULLETIN DE SALAIRE ?	5
	3.1 Quelles sont les informations à avoir pour régulariser les cotisations ?	. 5
	3.2 Afficher les numéros d'affiliations en calcul de bulletin	. 5
	3.3 Effectuer le rappel de cotisations à 0 dans le bulletin pour une cotisation forfaitaire	. 6
4.	. CONTRÔLER/MODIFIER LA DSN MENSUELLE DE FÉVRIER	7
	4.1 Calculer la DSN et supprimer les bordereaux	.7
	4.2 Contrôler le détail des cotisations individuelles	.7

# 1. QUI EST CONCERNÉ ?

# 1.1 Communication par mail du 05/02/2024

Le 05/02/2024 les entreprises relevant de l'IDCC 1090 – automobile ont recu cette communication :

Chère cliente, Cher client,

Vous êtes concernés si vous avez des entreprises qui dépendent de la convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile (IDCC 1090).

Certaines lignes de cotisations de prévoyance et mutuelle de la convention collective 1090 ne sont pas présentes à l'édition du bulletin de salaire clarifié et ne remontent pas dans les cotisations individuelles de la DSN du mois.

Une correction a été apportée.

Si vous êtes concernés, les manipulations sont les suivantes :

#### Pour les DSN à échéance au 5 février :

Si votre DSN a déjà été acceptée, il sera nécessaire de faire des régularisations sur les bulletins de février.

Pour vous aider dans les manipulations, une documentation sera réalisée et envoyée ultérieurement.

Si **votre DSN n'a pas été acceptée**, vous devez revalider les bulletins de salaires des entreprises concernées, puis recalculer la DSN avant de la déposer.

#### Pour les DSN à échéance au 15 février :

Vous devez revalider les bulletins de salaires des entreprises concernées, puis recalculer la DSN avant de la déposer.

Si votre DSN a déjà été acceptée, il est nécessaire de faire une DSN annule et remplace.

Restant disponible. Cordialement, Le Support Logiciel ISAPAYE CONNECT

### 1.2 Pour les DSN à échéance au 5 février

Si la DSN avait été déposée et acceptée avant de recevoir la communication du 5 février, il n'a pas été possible de revalider les bulletins de salaires.

#### L'entreprise est donc concernée par les manipulations.

# 1.3 Pour les DSN à échéance au 15 février

Pour donner suite à la communication du 05/02/2024 :

- Les bulletins n'ont pas été revalidés après le 05/02/2024 et la DSN déposée et acceptée :
   L'entreprise est concernée par les manipulations.
- Les bulletins ont été revalidés après le 05/02/2024 et la DSN déposée et acceptée :
  - L'entreprise n'est pas concernée par les manipulations.

# 2. COMMENT CONTRÔLER LA DSN DE JANVIER ?

Tous les bulletins de salaires qui n'ont pas été revalidés après le 05/02/2024 sont concernés par les manipualtions. Pour savoir si un salairé est concerné il faut vérifier le détail des cotisations individuelles en DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : Aller en Déclarations/DSN mensuelle

ÉTAPE 2 : Choisir la periode d'exigibilite à "Février 2024"

ÉTAPE 3 : Cliquer sur "Acceder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : Selectionner la DSN souhaitée et cliquer sur "Envoyer/Editer"

ÉTAPE 5 : Laisser coché "Détails des cotisations individuelles" et faire un aperçu

	Libellé
	DSN Mensuelle - Résumé
$\checkmark$	DSN Mensuelle - Détail des cotisations individuelles
	DSN Mensuelle - Détail des bordereaux de cotisations
	DSN Mensuelle - Récapitulatif des paiements des cotisations
	DSN Mensuelle - Courrier d'accompagnement des paiements des cotisations
	DSN Mensuelle - Liste des déclarations

Exemple :

Sa Mat	Salarié :           Matricule : AM_CDI         N° Insee : 1690560057354           Nom :         AM_CDI (Né(e) MOULIN)           Prénom(s) :         LOUIS												
	Période d'emploi du 01/01/2024 au 31/01/2024 (Numéro de contrat : 00000301012019)												
Bulletin de salaire du 01/01/2024 au 31/01/2024 - Versement le 31/01/2024													
Bas	Base assujettie Date début Date fin Montant Aff. Drév.												
31	Eléments de cotisation Prévoyance, San	té, retraite supplé	ementai	re	01/01/2024	31/01/2024		0,00	1				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, San	té, retraite supplé	ementai	re	01/01/2024	31/01/2024		0,00	2				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, San	té, retraite supplé	entai	re	01/01/2024	31/01/2024		0,00	3				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, San	té, retraite supplé	ementai	re	01/01/2024	31/01/2024		0,00	5				
Con	nposant de base assujettie	Base Ass.	Date début	Date fin		Montant	Aff. Prév.						
23	Sans composant de base assujettie en p	aie		31	01/01/2024	31/01/2024		0,00	1				
23	Sans composant de base assujettie en p	aie		31	01/01/2024	31/01/2024		0,00	2				
23	Sans composant de base assujettie en p	aie		31	01/01/2024	31/01/2024		0,00	3				
23	Sans composant de base assujettie en p	aie		31	01/01/2024	31/01/2024		0,00	5				
	Incoo		Pasa										
Cot	isation individuelle Commune	Organisme	Ass	Date début	Date fin	Assiette	Taux	Montant	Aff. Prév.				
059	Cotisation individuelle Prévoyance-Ass		31	01/01/2024	31/01/2024			0,0	0 1				
059	Cotisation individuelle Prévoyance-Ass		31	01/01/2024	31/01/2024			0,0	0 2				
059	Cotisation individuelle Prévoyance-Ass		31	01/01/2024	31/01/2024			0,0	0 3				
059	Cotisation individuelle Prévoyance-Ass		31	01/01/2024	31/01/2024			0,0	0 5				
Aff	iliation Prévoyance				•	•							
N	uméro d'affiliation : 1 - Numéro d'ac	lhésion : 1											
N	uméro d'affiliation : 2 - Numéro d'ac	lhésion : 3											
N	uméro d'affiliation : 3 - Numéro d'ac	lhésion:4											
N	uméro d'affiliation : 5 - Numéro d'ac	lhésion : 5											

# Si des composants de base assujettie : 23 – Sans composant de base assujetie en paie ressortent, des régularisations sont à réaliser sur le bulletin de paye suivant.

Noter les numéros d'affiliation du salarié pour efectuer les régularisations en calcul de bulletin.

Ils correspondent aux numéros du contrat de prévoyance du salarié.

Consulter le point 3.3 de la documentation.

Noter **les numéros d'adhésion** correspondant au numéro d'affiliation afin de modifier les bordereaux lors du calcul de la DSN mensuelle.

Consulter le point 3.4 de la documentation.

# 3. COMMENT RÉGULARISER SUR LE PROCHAIN BULLETIN DE SALAIRE ?



# 3.1 Quelles sont les informations à avoir pour régulariser les cotisations ?

Il sera nécessaire de connaitre :

- les affiliations concernées :
   Elles sont indiquées sur le "Détails des cotisations individuelles" (voir point 2 de la documentation).
- Les assiettes, taux et/ou montant forfaitaire des cotisations déclarées en Janvier 2024 pour chacun des salariés concernés :
   Il est possible d'éditer un RCC en Edition/Autres éditions. avec un regroupement par matricule

# 3.2 Afficher les numéros d'affiliations en calcul de bulletin

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul/

ÉTAPE 2 : Sélectionner le salarié

ÉTAPE 3 : Sur l'onglet Bulletin

ÉTAPE 4 : Cliquer sur 🗾 en haut à droite et cocher "Affiliation", puis "Ok"

Colonnes affichées		
Rechercher		
Nom de la colonne	Visible	
Code		<u> </u>
Libellé	Image: A state of the state	
Base	Image: A state of the state	
Part salariale		
Taux	Image: A state of the state	
Montant		
Part patronale		
Taux		
Montant		
Ordre de calcul		
Infos de collecte		
Profil		
Organisme collecteur		
Organisme destinataire		
Groupe d'organisme		_
Organisme Lucea		
Affiliation		
Codes de déclaration		
Code Ducs		
Qualifiant d'assiette		*

Les numéros des affiliations vont apparaitre sur la droite du bulletin.

3.3 Effectuer le rappel de cotisations à 0 dans le bulletin pour une cotisation forfaitaire

ÉTAPE 1 : repérer les lignes portant les mêmes numéros d'affiliation que ceux à régulariser

ÉTAPE 2 : faire un clic droit "Rappel de cotisations"

ÉTAPE 3 : Saisir les montants à 0

Rappel de cotisation											
Ligne MUT_1090_PL_C_ISO.STD - MUTUELLE EN % PLSS ISOLE RPCS CADRE - CODE 18											
Dispositif - Mode	de calcul - Assiette	2									
Dispositif	_STANDARD.STD	- CALCUL STANDA	RD	•							
Mode de calcul	STANDARD - CAL	CUL STANDARD		•							
	Part sa	alariale	Part pa	tronale							
Base Taux Montant Taux Montant											
0,00 0,00											
V OK X Annuler											

Cette manipulation est à réaliser sur toutes les lignes forfaitaires concernées.

ÉTAPE 4 : Dans l'onglet DSN/rappel de cotisations, saisir :

- le mode de rappel "Forfait",
- "0" en assiette
- o la date de début 01/01/2024 et de fin 31/01/2024

Eléments de	iments de rémunération $\setminus$ Versements / P.A.S. $\setminus$ Primes et autres éléments $\setminus$			ments 🛛 Rappel	Rappels de salaires Rappels de cotisations			ts de contrôle o	Régul. affiliations retraite			
Li	igne	Mode de	e calcul		Libellé	Assiette	Organisme		Taux Sal	Taux Pat	Forf Sal	Forf Pat
PREV_1090_A	APASCA_C2.STD	_STANDARD.ST	D ; STANDARD	Rappel : AP	ASCA		IRP AUTO Groupe (Affilia	tion 2)				0,00
MUT_1090_P	L_C_ISO.STD	_STANDARD.ST	D ; STANDARD	Rappel : MU	JTUELLE "ISOLE"		IRP AUTO Groupe (Affilia	tion 5)			0,00	0,00
+ - •												
Exclu Dsn	Mode du rappe	l Assiette	Forf Sal	Forf Pat	Date de début	Date de fin	Code insee commu	ne	Taux Sal DS	5N T	aux Pat DSN	
	Forfait	0,00	18,15	18,15	01/01/2024	31/01/2024						1

ÉTAPE 5 : Valider le bulletin. Un tableau de mise à jour des valeurs va apparaitre, "Ne pas mettre à jour" les propositions pour ces rappels.

Si dans la zone "Taux Pat DSN" quelque chose apparaît, il faut le supprimer.

# 4. CONTRÔLER/MODIFIER LA DSN MENSUELLE DE FÉVRIER

# 4.1 Calculer la DSN et supprimer les bordereaux

Pour rappel, Seuls les composants de base assujetties étaient erronés en janvier.

Les bordereaux d'adhésion étaient bien présents et sont liés aux paiements.

Il est donc nécessaire de supprimer les bordereaux d'adhésion de rappel pour ne pas doubler le paiement pour la période de janvier.

ÉTAPE 1 : Aller en Déclarations/Déclaratif/DSN mensuelles

ÉTAPE 2 : Calculer la DSN mensuelle

ÉTAPE 3 : Aller sur "Voir/Modifier", cliquer sur le + devant "Organismes complémentaires"

ÉTAPE 4 : Se placer sur les adhésions régularisées et supprimer les bordereaux portant les régularisations de janvier 2024.

V DSN mensuelle pour la période d'emploi de février 2024										
AUTOMOBILE     AUTOMOBILE     AUTOMOBILE     Grganismes     UIS 227.STD	Calculé(s) sur la DSN mensu Bordereaux	elle courante 🔵	Déclaré(s) sur la	a DSN mensuelle courante						
e 🐻 Groupes	Raison sociale	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Régu	ularisation	Montant à payer	Affecta	ition 🚦	
🌄 IRPA.STD	IRP AUTO Prévoyance Santé	01/02/2024	29/02/2024	36,30 €			36,30 €			
Organismes complémentaires	IRP AUTO Prévoyance Santé	01/01/2024	31/01/2024	36,30 €			36,30 €			
IPSA.STD										
🌄 Adhésion1	6	Référence contr	rat mut cadre		Période	d'affectation 2024M	101			
🌄 Adhésion2	Cotications Cotications éta	bliccomont								
🍢 Adhésion3	Cousadons Cousadons eta	Dissement								
🌄 Adhésion4	+-									
🌄 Adhésion5	Cotisation			Mode de calcul			Libellé		Montant	
🌄 Adhésion6	MUT_1090_PL_C_ISO.STE	) ••• _STA	NDARD.STD;STA	NDARD		MUTUELLE EN % P	LSS ISOLE RPCS CADRE - CODE 18		36,30 €	
🌄 Adhésion7										
🌄 Adhésion8										
🌄 Adhésion9										
🏷 Adhésion10										
😌 🐉 Salariés										

# Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

# 4.2 Contrôler le détail des cotisations individuelles

ÉTAPE 1 : Cliquer sur "Envoyer/éditer"

ÉTAPE 2 : Cocher sur la partie de droite "Détail des cotisations individuelles"

ÉTAPE 3 : Vérifier les informations

#### Exemple pour une correction sur les affiliations 2 et 5 :

#### Période d'emploi du 01/02/2024 au 29/02/2024 (Numéro de contrat : 00001)

Bulletin de salaire du 01/01/2024 au 31/01/2024 - Versement le 29/02/2024										
Bas	e assujettie	Date début	Date fin	Montant	Aff. Prév.					
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	01/01/2024	31/01/2024	0,00	2					
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	01/01/2024	31/01/2024	0,00	5					
02	Assiette brute plafonnée	01/02/2024	29/02/2024	864,00	N.C.					
03	Assiette brute déplafonnée		01/02/2024	29/02/2024	4 505,99	N.C.				
04	Assiette de la contribution sociale généralisée		01/02/2024	29/02/2024	4537,66	N.C.				
07	Assiette des contributions d'Assurance Chômage		01/02/2024	29/02/2024	4 505,99	N.C.				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	re	01/02/2024	29/02/2024	0,00	2				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	re	01/02/2024	29/02/2024	0,00	3				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	re	01/02/2024	29/02/2024	0,00	4				
31	Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentai	re	01/02/2024	29/02/2024	0,00	5				
Con	nposant de base assujettie	Base Ass.	Date début	Date fin	Montant	Aff. Prév.				
18	Base forfaitaire Prévoyance	31	01/01/2024	31/01/2024	1,00	2				
20	Montant forfaitaire Prévoyance	31	01/01/2024	31/01/2024	36,30	5				
01	tant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction géné	03	01/02/2024	29/02/2024	1 766,96	N.C.				
04	butions patronales destinées au financement des prest	03	01/02/2024	29/02/2024	110,52	N.C.				
11	Tra A Prévoyance	31	01/02/2024	29/02/2024	3 864,00	2				
13	Tranche B Prévoyance	31	01/02/2024	29/02/2024	641,99	2				
18	Base forfaitaire Prévoyance	01/02/2024	29/02/2024	1,00	2					
11	Tranche A Prévoyance	01/02/2024	29/02/2024	3864,00	3					
13	Tranche B Prévoyance	01/02/2024	29/02/2024	641,99	3					
18	Base forfaitaire Prévoyance	31	01/02/2024	29/02/2024	1,00	4				
20	Montant forfaitaire Prévoyance	31	01/02/2024	29/02/2024	36,30	5				

Dans la zone Base assujettie :

- Le montant doit être à zéro
- La période doit être du 01/01/2024 au 31/01/2024

Dans la zone Composant de base assujettie :

- Le code de composant de base assujettie doit être différent de 23
- La période doit être du 01/01/2024 au 31/01/2024

Cette documentation correspond à la version 7.01. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.